

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

16

De votants

23

OBJET

Affectation des résultats
Compte administratif 2023

Date de la convocation : 28/03/24

Nombre de votes pour : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. Didier CARPENTIER, M. RUCHOT Éric, Mme MATS Anik, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc
Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine
Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON LECLUZE Amélie

Secrétaire : M. NAVARRO Julien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif de l'année 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget primitif de l'année 2024, à savoir :

001 – Excédent d'investissement reporté	86 491.31 €
1068 - Excédent d'exploitation capitalisé	119 100.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	497 253.43 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240408-09AVRIL24_04-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

